

Centre d'examen n° 855 reconnu par le MEEM

Préparation et examen AIPR : Concepteur, Encadrant, Opérateur

PROGRAMME

1. LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT LES CHANTIERS

- DT* : Formulaire de demande de travaux, Guichet Unique, Emprise du projet, Analyse des réponses
- Investigations complémentaires (IC), détection des réseaux : classe de précision des réseaux
- DC* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE), Clauses dans les marchés
 - Marquage-piquetage
 - Compétence des personnels
 - Cartographie

2. LES EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- DICT* : Formulaire de déclaration, d'intention de Commencement des travaux
- Analyse des réponses du DCE* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE) et du marché
- Compétence des personnels (*)
- Application du guide technique en vigueur
- Lecture des indices et affleurant
- Travaux sans tranchée

(*) : Pour les concepteurs et Encadrant uniquement

3. AU COURS DU CHANTIER

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage : responsabilités et formulaire
- Opérations sur chantier
- Cas des travaux urgents (ATU)

Évaluation des compétences :

L'examen se déroule à l'aide d'un ordinateur ; le participant dispose de 60 minutes pour répondre aux questions :

- Encadrant : 40 questions
- Concepteur : 40 questions
- Exécutant : 30 questions

Une bonne réponse rapporte 2 points.
Pas de réponse (Choix « Ne sait pas ») : 0 point.

Une mauvaise réponse : - 1 point pour une question non prioritaire ou - 5 points pour une question prioritaire.

Le nombre de points minimum pour obtenir son certificat de compétences est de :

- 48 points sur un maximum possible de 80 pour les Concepteurs et Encadrants
- 36 points sur un maximum possible de 80 pour les opérateurs

Selon résultat, délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Cerfa N° 15465*01).



Durée

1 jour par groupe de 2 à 10 stagiaires



Pré requis

Maîtriser la langue française



Public concerné

- Toute personne devant disposer d'une AIPR (*) Concepteur, Encadrant ou Opérateur, dans le cadre de la réforme DT-DICT.
- (*) Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux : **obligatoire au 1^{er} janvier 2018**

Objectifs pédagogiques

Être capable de :

- Compléter ses connaissances de la réglementation DT-DICT
- Connaître le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux
- S'entraîner à répondre aux questions d'un QCM pour préparer et réussir le QCM de contrôle des compétences encadré par l'ETAT

Méthodes pédagogiques

- Exposés, vidéo
- Tableau, projecteur, vidéo, quiz, simulation, film, animation
- Etude de cas fourni

Mode d'évaluation

Une attestation d'assiduité sera délivrée au stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation.

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

